



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

ETAIENT EXCUSES : Pascale BARILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

PROCURATIONS : Nathalie FORT pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Dominique DUCROS pouvoir à Maryse DAURES, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL

ETAIENT ABSENTS : Nathalie FORT, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Frédéric FABRE

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame LACAN

Délibération numéro :
2019/037

Contrat Enfance Jeunesse :
subventions assorties de
conditions d'octroi

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 3 avril 2019, que la convocation du conseil avait été établie le mercredi 20 mars 2019
Le Maire



Madame Elodie PLATET est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Axel PORET, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2017/253 en date du 19 décembre 2017 renouvelant le Contrat Enfance Jeunesse sur le territoire de la commune.

Considérant que ce contrat a été signé par les deux parties Ville/CAF de l'Aveyron pour la période 2017-2020,

Considérant l'objectif de la Ville et de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron de poursuivre la politique d'accueil en direction des enfants et adolescents sur le territoire et que dans ce cadre, le contrat Enfance Jeunesse permet d'aider le développement d'un continuum d'interventions en direction des enfants âgés de 0 à 17 ans révolus

Considérant l'intérêt des organismes désignés ci-après, qui par leurs actions et en conformité avec leurs statuts, participent à la politique de développement des services de loisirs collectifs pour les enfants et jeunes de moins de 18 ans, la Ville a décidé de leur renouveler des moyens financiers nécessaires à des prestations de qualité pour 2019. Cette prestation est finalisée par avenants aux conventions d'objectifs initiales.

Considérant que les subventions communales concernées par ces dispositions représentent pour 2019 :

- Centre Social Tam : 56 984 €

- Centre Social Causse : 63 319 €
- Maison des Jeunes et de la Culture : 76 416 € pour ses actions multimédia (9 398 €), ludothèque inter quartier (27 472 €), atelier projets jeunes (10 494 €) et espace jeunes (29 052 €),
- Association Millau Capitale du Sport : 3 049 € pour son action stages sportifs
- La Cazelle : 2 700 € pour l'espace rencontre parents-enfants.

Considérant l'avis favorable de la Commission Jeunesse en date du 6 décembre 2018,

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1. D'accorder les subventions assorties de conditions d'octroi pour 2019 en faveur des associations partenaires
 - Centre Social Tam : 56 984 €
 - Centre Social Causse : 63 319 €
 - MJC : 76 416 € pour ses actions multimédia (9 398 €), ludothèque inter quartier (27 472 €), atelier projets jeunes (10 494 €) et espaces jeunes (29 052 €)
 - Association Millau Capitale du Sport : 3 049 €
 - La Cazelle : 2 700 €
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants ci-annexés ainsi qu'à accomplir toutes les démarches en découlant.

La dépense est inscrite sur le budget 2019 pour le volet jeunesse : TS 132 - Fonction 422 - Nature 6574

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

